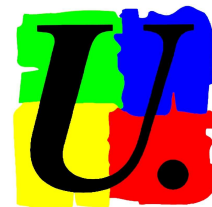




Déclaration liminaire du SNUipp-FSU de la Drôme CTSD du 29 janvier 2015



A l'heure où la vague sécuritaire envahit l'espace médiatique, il est plus que jamais nécessaire de faire preuve de discernement. L'école a un rôle à jouer, mais il est à chercher loin de toute dérive autoritariste. Il s'agit de restaurer l'autorité de l'école républicaine en lui donnant véritablement les moyens de l'émancipation citoyenne des élèves qui lui sont confiés.

Que doit faire l'école ? Si donner des cours bien construits qui ont du sens pour les élèves est un préalable, cela ne suffira pas si les conditions matérielles et humaines ne sont pas réunies. Le remboursement de la dette et les logiques purement comptables ne doivent plus être un prétexte pour nous empêcher d'exercer notre métier convenablement.

La baisse des effectifs doit enfin se mettre en place avec des recrutements à la hauteur des enjeux car c'est un levier incontournable pour faire réussir tous nos élèves. Or, les créations de postes prévues, toujours dictées par la rigueur budgétaire et la baisse des déficits publics, seront loin de le permettre.

De même, le déroulement de la vie politique et les enjeux qu'elle engendre, ne doivent plus entraver le bon fonctionnement de notre école. Ainsi, le SNUipp-FSU s'interroge toujours sur les motifs qui ont conduit le ministère à vous demander, Madame l'Inspectrice d'Académie, de reporter les opérations de carte scolaire après les prochaines élections départementales des 22 et 29 mars 2015. Peut-être avez-vous des éléments à nous apporter afin que nous puissions établir le lien entre l'élection des conseillers départementaux et la carte scolaire du premier degré.

Tous ces choix ont bien évidemment des répercussions négatives sur le terrain, dans nos écoles et sur nos élèves.

Par ailleurs, dans notre département, la « grande refondation de l'école » se traduit sur le terrain par la « grande dégradation » des conditions de travail des enseignants notamment avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires...

Une réunion du comité de suivi des rythmes s'est tenue dernièrement, c'était d'ailleurs une demande du SNUipp-FSU. Or, aucune enquête n'a été diligentée dans les écoles en amont de ce comité pour permettre d'avoir un regard objectif et précis sur la situation réelle de la mise en application de cette réforme dans notre département. Déjà l'an dernier, nous vous avons plusieurs fois alerté, madame l'inspectrice d'académie, sur le fait qu'il n'y avait eu aucune évaluation du dispositif mis en place à la rentrée 2013.

Par ailleurs, outre le fait que ce comité n'a pas été en mesure d'être force de proposition pour un calendrier de suivi, nous avons appris lors du groupe de travail du lundi 26 janvier 2015 que le CDEN en charge d'arrêter les horaires des écoles pour la rentrée 2015 était prévu au cours du mois de juin, ce qui n'est évidemment pas satisfaisant pour l'organisation du service.

Le SNUipp-FSU demande alors que le CDEN soit tenu plus tôt dans l'année scolaire, notamment avant les opérations de mouvement de manière à ce que les enseignants puissent effectuer leur vœux en connaissance de cause. Ce serait une mince amélioration des conditions d'exercice des enseignants concernés.

Le SNUipp-FSU continue de dénoncer la dégradation des conditions de travail des enseignants et notamment celle des TR et TRS, engendrée par cette réforme des rythmes scolaires. Il continue à demander un cadrage national des horaires scolaires et a minima un cadrage départemental, seul garant de l'égalité de l'école républicaine pour les élèves comme pour les personnels.

Mais au-delà des conséquences néfastes de cette réforme, les dégradations de notre système éducatif drômois se poursuivent.

En effet, le recrutement récent de contractuels pour palier au remplacement ou encore l'absence de RASED complets dans la Drôme sont le symptôme d'une école qui reste à l'abandon derrière les écrans de fumée que notre nouvelle ministre diffuse dans les médias. Les recrutements et formations nécessaires pour redonner toute leur place aux RASED ne sont malheureusement pas à l'ordre du jour.

Dans l'éducation prioritaire, comment nous satisfaire pleinement des nouvelles mesures ? Vous n'avez organisé et procédé à aucun dialogue avec les représentants des personnels alors que cela est prévu dans la circulaire nationale ministérielle.

Il y a un manque de lisibilité total sur les choix qui ont été opérés : pas d'information sur la liste des écoles à l'étude et sur les critères de sélection pour un même secteur de collège ; aucune indication sur le traitement spécifique réservé aux écoles qui n'ont pas été retenues sur la base de critères purement comptables donc forcément inadaptés. Cette réforme de l'éducation prioritaire, inscrite dans l'actualité récente et surmédiatisée, reste insuffisante car à moyens quasi constants avec un nombre de REP à l'identique annoncé en amont.

Là encore, comme pour la réforme des rythmes, il y a un problème de méthode. Au lieu de partir du terrain et des besoins réels, d'évaluer puis de fournir les moyens indispensables pour les écoles et élèves concernés, le ministère décide d'abord des moyens avant de savoir s'ils seront suffisants.

A la rentrée prochaine, il sera encore impossible d'assurer la réussite de tous les élèves malgré la bonne volonté, l'implication et l'imagination des personnels. L'école publique et laïque ne pourra toujours pas réduire suffisamment les inégalités.

Permettez-nous de conclure, à l'heure où la laïcité est remise au premier plan, en faisant nôtres ces propos de Ferdinand Buisson : « *L'instituteur à l'école, le curé à l'église, le maire à la mairie. Nul ne peut se dire proscrit du domaine où il n'a pas entrée : c'est le fait même de la distinction des attributions qui n'a rien de blessant pour personne ni de préjudiciable pour aucun service* ».